



Disraeli

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 708

Entrée en vigueur

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le règlement numéro 708 amendant le règlement de zonage numéro 641 est entré en vigueur le 30 janvier 2024 à la suite de l'émission du certificat de conformité émis par le greffier-trésorier de la MRC des Appalaches.

Ce règlement a pour effet de modifier certaines limites de zones et d'autoriser les logements intergénérationnels sur le territoire de la municipalité.

Une copie du règlement numéro 708 est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 550, Avenue Jacques-Cartier à Disraeli, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à midi.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 30^e jour de janvier 2024.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 30^e jour du mois de janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30^e jour du mois de janvier 2024.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière